

GREENPEACE

Le réutilisable dans les villes suisses

Etude comparative



Sommaire

| | |
|--|----|
| Résumé | 3 |
| 1. Contexte | 5 |
| 2. Méthode | 6 |
| 3. Résultats | 10 |
| 3.1 Les différentes villes en un coup d'œil | 10 |
| 3.1.1 Bâle | 10 |
| 3.1.2 Berne | 11 |
| 3.1.3 Coire | 12 |
| 3.1.4 Frauenfeld | 13 |
| 3.1.5 Fribourg | 14 |
| 3.1.6 Genève | 15 |
| 3.1.7 Lausanne | 16 |
| 3.1.8 Lucerne | 17 |
| 3.1.9 Neuchâtel | 18 |
| 3.1.10 Schaffhouse | 19 |
| 3.1.11 Sion | 20 |
| 3.1.12 Saint-Gall | 21 |
| 3.1.13 Zoug | 22 |
| 3.1.14 Zurich | 23 |
| 3.2 REUCITY, la ville favorisant le réutilisable | 24 |
| 3.3 Classement des villes | 27 |
| 4. Analyse | 27 |
| Annexe | 29 |

IMPRESSUM

Le réutilisable dans les villes suisses
Une étude de Greenpeace Suisse
Autrice : Ulrike Saul, EKU-Logisch
Chargés de campagne : Philipp Rohrer, Florian Kasser
Mise en page : Franziska Neugebauer
Illustration : Niels Blaesi
Traduction : Language Matters Collective

Juillet 2021
Greenpeace Suisse, Badenerstrasse 171, Postfach 9320, CH-8036 Zürich
suisse@greenpeace.org
greenpeace.ch/fr/explorer/zero-dechet/

Greenpeace finance son travail de défense de l'environnement uniquement par des dons de personnes physiques et de fondations. La recherche et la réalisation de ce rapport ont été rendues possibles grâce aux dons liés au projet. Un grand merci.
Compte pour les dons: PC 80-6222-8

Résumé

La crise mondiale des déchets ne s'arrête pas à la Suisse. Les emballages à usage unique sont l'un des principaux facteurs de la surabondance de plastique. Les systèmes réutilisables peuvent ici offrir une perspective de solution durable qui, selon une étude de Greenpeace de 2019 (« Réutiliser – seule issue à la crise du jetable »), rencontre également une large acceptation auprès de la population suisse. Les villes jouent un rôle central dans ce contexte, parce qu'elles sont concernées par les montagnes de déchets, mais aussi parce qu'elles font partie de la solution : en pratique, elles peuvent contribuer de manière décisive à accroître l'utilisation d'emballages réutilisables grâce à diverses prescriptions.

La présente étude analyse, évalue et compare les mesures que les villes suisses ont prises jusqu'à présent dans leur sphère d'influence pour soutenir les solutions réutilisables, en particulier pour les boissons et la nourriture. À cette fin, Greenpeace Suisse a demandé aux 15 chefs-lieux cantonaux les plus peuplés s'ils avaient adopté des prescriptions promouvant les emballages réutilisables lors de manifestations, dans le secteur de la restauration (p. ex. pour la restauration à l'emporter et les cantines du personnel) et auprès de la population en général, et, le cas échéant, lesquelles.

Tableau 1 Classement des villes favorisant le réutilisable

| Ville | Note |
|-------------|------|
| Bâle | 5,5 |
| Berne | 5,0 |
| Fribourg | 4,0 |
| Saint-Gall | 4,0 |
| Lucerne | 3,5 |
| Sion | 3,5 |
| Lausanne | 3,0 |
| Neuchâtel | 3,0 |
| Genève | 2,5 |
| Zoug | 2,0 |
| Coire | 2,0 |
| Frauenfeld | 2,0 |
| Zurich | 2,0 |
| Schaffhouse | 2,0 |

En ce qui concerne les manifestations, les villes pouvaient marquer des points si elles stipulaient que la nourriture et les boissons ne devaient être vendues qu'avec de la vaisselle et des gobelets réutilisables lors des manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public. C'est le cas, par exemple, dans les villes de Bâle, Berne, Fribourg, Lucerne et Sion. En outre, il est important que les organisateurs de manifestations ne soient autorisés à remettre des bouteilles de boissons que contre une consigne, ce qui est garanti dans la ville de Lucerne, par exemple, par l'ordonnance sur l'utilisation du domaine public, et est également mis en œuvre à Berne et à Fribourg. En plus d'un site Internet clairement conçu, les villes devraient soutenir les organisateurs de manifestations, comme dans la ville de Berne, avec des services de conseil ou au moins fournir une infrastructure pour les manifestations plus petites, par exemple sous la forme d'un lave-vaisselle écomobile sur remorque.

Dans le secteur de la restauration, les solutions réutilisables sont importantes pour la restauration à l'emporter et les cafés. La ville de Bâle montre qu'il est possible d'exercer une influence positive dans ce domaine. Les stands proposant de la nourriture et des boissons destinées à la consommation immédiate dans les espaces publics (p. ex. les food trucks, les take-aways, les buvettes, les cafés mobiles) sont tenus d'utiliser de la vaisselle réutilisable. Une réglementation similaire s'applique à Lucerne, mais la restauration à l'emporter en est exemptée.

Les villes de Neuchâtel et de Genève ont également des prescriptions pour la restauration à l'emporter et les cafés : les articles en plastique à usage unique y sont interdits pour les activités faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public, ce qui s'applique, par exemple, aux terrasses des cafés et restaurants, aux étals de marché et aux installations saisonnières. Toutefois, l'interdiction des articles en plastique à usage unique ne peut être assimilée à une obligation globale d'utiliser des emballages réutilisables. Par exemple, il n'existe pas de prescriptions pour les articles jetables fabriqués à partir d'autres matériaux (comme la vaisselle biodégradable).

Greenpeace Suisse a également sondé les villes sur l'utilisation de contenants réutilisables dans la restauration dans leurs propres établissements. Les cantines du personnel communal devraient montrer l'exemple en vendant les plats à emporter exclusivement dans de la vaisselle réutilisable (à l'instar de Bâle, Berne, Lausanne, Sion et Saint-Gall). Il est également important de prescrire l'utilisation de vaisselle réutilisable aux fournisseurs de boissons et de nourriture dans les installations ou établissements municipaux (piscines, cantines scolaires ou musées communaux) par le biais de baux. Cette mesure est mise en œuvre de manière exemplaire à Bâle et à Berne.

En ce qui concerne les mesures de sensibilisation au thème des emballages réutilisables, p. ex. sous forme de campagnes d'affichage ou de réductions sur les solutions réutilisables dans les take-aways, l'engagement des villes de Fribourg et Neuchâtel, ainsi que de Bâle et Berne, est à souligner. En outre, il est avantageux d'être membre d'une organisation qui promeut les emballages réutilisables lors de manifestations, ce qui est le cas dans les villes de Bâle, Berne et Saint-Gall. Enfin, toutes les mesures mentionnées doivent être intégrées dans une stratégie communale de réutilisation, ce que Bâle et Fribourg en particulier ont su démontrer parmi les villes interrogées.

Dans l'ensemble, les villes de Bâle et de Berne se rapprochent de l'idéal d'une ville réutilisable : elles sont déjà leaders dans de nombreux domaines et occupent les deux premières places parmi les villes interrogées. Elles montrent qu'il est possible de procéder de manière très différente que les villes figurant dans le bas du classement : Coire, Frauenfeld, Schaffhouse, Zoug et Zurich n'ont jusqu'à présent fait aucun effort significatif pour mettre en place des solutions réutilisables dans leurs domaines de responsabilité.

Les villes du milieu du classement (Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel et Sion) ont des prescriptions étendues dans certains domaines seulement, mais ont beaucoup de retard à rattraper dans d'autres. Fribourg et Saint-Gall sont déjà sur la bonne voie, même s'il reste encore du chemin à parcourir avant d'atteindre le groupe de tête.

Les villes suisses pourraient encore s'améliorer dans quatre domaines: au niveau des prescriptions concernant les baux dans des établissements municipaux; au niveau des prescriptions concernant la vaisselle réutilisable pour les plats à emporter dans la restauration du personnel communal; au niveau des adhésions à des organisations qui promeuvent les emballages réutilisables lors de manifestations; et au niveau des prescriptions concernant les sacs réutilisables sur les marchés (hebdomadaires).

1. Contexte

En 2019, environ 368 millions de tonnes de plastique ont été produites dans le monde¹, dont plus d'un tiers est utilisé pour les emballages.² Souvent à usage unique, ces emballages sont ensuite jetés, ce qui a des conséquences dévastatrices pour la nature, la faune et l'être humain : l'extraction des matières premières, leur transformation ainsi que leur élimination produisent de grandes quantités de gaz à effet de serre. L'introduction de (micro)plastiques dans l'environnement est une menace pour les animaux marins. En outre, les produits chimiques utilisés lors de la transformation des plastiques peuvent être cancérigènes ou être responsables de troubles hormonaux pour les humains.

Les systèmes réutilisables offrent ici une perspective de solution durable. Le remplacement du plastique par d'autres matériaux tels que le papier ou le carton, les plastiques biodégradables ou «bioplastiques» et le rappel régulier de la nécessité de recycler sont, en revanche, des fausses solutions qui cimentent la culture du jetable, si problématique.³ Seuls les systèmes réutilisables s'attaquent à la principale cause de la crise du plastique: la production et la consommation d'emballages à usage unique.

Le problème mondial du plastique ne s'arrête pas à la Suisse qui, en Europe, se place en quatrième position en termes de quantité de déchets ménagers produits par habitant.⁴ Les emballages jetables constituent une part importante de ces déchets.⁵ Il n'est donc pas surprenant que plus de 5000 tonnes de plastique se retrouvent chaque année dans l'environnement en Suisse: dans les sols, les lacs, les rivières, et même dans les sols alluviaux protégés et dans la neige dans les Alpes.⁶ Aussi est-il grand temps d'encourager le recours à des systèmes réutilisables en Suisse comme une réponse durable à la crise du plastique.

En automne 2019, Greenpeace Suisse a montré dans son étude «Réutiliser – seule issue à la crise du jetable»⁷ que la population suisse était prête à utiliser plus d'emballages réutilisables pour faire ses achats. Les systèmes réutilisables peuvent donc contribuer de manière substantielle à réduire les emballages à usage unique, non seulement en théorie mais aussi en raison de la volonté réelle de changer ses habitudes.

Mais par où commencer pour traduire cette volonté en action efficace? Les villes peuvent jouer un rôle important à cet égard. D'une part, parce qu'elles sont directement concernées: dans les villes, les montagnes de déchets sont souvent bien visibles par beau temps du fait de l'augmentation de la restauration à l'emporter et de l'alimentation prête à consommer. C'est en particulier lors de grandes manifestations que le risque est présent d'avoir de grandes quantités de déchets éliminés de façon inappropriée et qui finissent dans la nature. Les villes sont très directement touchées par les conséquences de notre société du tout jetable. Par ailleurs, les villes font également partie de la solution: elles disposent d'un large éventail d'options pour réduire la consommation d'emballages jetables et promouvoir le recours à des systèmes réutilisables, par le biais de normes applicables aux manifestations, de prescriptions relatives à l'utilisation de l'espace public, de conditions stipulées dans les baux pour leurs bâtiments et terrains, et bien plus encore.

Dans ce contexte, la présente étude examine dans quelle mesure les villes suisses ont déjà mis en œuvre des mesures visant à accroître l'utilisation d'emballages réutilisables, dans quels domaines elles font des efforts en ce sens et où il existe encore un potentiel d'amélioration.

1 PlasticsEurope (2020). Plastics – the Facts 2020. <https://www.plasticseurope.org/en/resources/market-data> (consulté le 4 juin 2021).

2 Caterbow Alexandra et Speranskaya Olga (2019). «Plastique partout.» Dans: Atlas du plastique. Fondation Heinrich Böll et Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (Fédération allemande pour l'environnement et la protection de la nature), pp. 14-15, ici p. 15.

3 Greenpeace USA (2019): Throwing Away the Future: How Companies Still Have It Wrong on Plastic Pollution «Solutions».

4 OCDE, <https://data.oecd.org/waste/municipal-waste.htm> (consulté le 4 juin 2021).

5 Voir aussi Atlas du plastique. Fondation Heinrich Böll et Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (Fédération allemande pour l'environnement et la protection de la nature).

6 Communiqué de presse publié par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche le 12 juillet 2019. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-75798.html> (consulté le 4 juin 2021). Scheurer M., Bigalke M. (2018). Microplastics in Swiss flood-plain soils. Dans: Environmental Science and Technology. Bergmann M., Mützel S., Primpke S., Tekman M.B., Trachsel J., Gerdt G. (2019). White and wonderful? Microplastics prevail in snow from the Alps to the Arctic. Dans: Science Advances, Volume 5, Number 8, eaax1157.

7 <https://www.greenpeace.ch/fr/publication/38259/reutiliser-seule-issue-a-la-crise-du-jetable/> (consulté le 4 juin 2021).

2. Méthode

Pour répondre à ces questions, Greenpeace Suisse a envoyé un questionnaire aux quinze chefs-lieux cantonaux les plus peuplés de Suisse (Bâle, Bellinzone, Berne, Coire, Frauenfeld, Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Sion, Saint-Gall, Zoug, Zurich). Cette sélection de villes reflète la diversité régionale de la Suisse (d'où la restriction aux chefs-lieux cantonaux) et tient compte du fait que la taille de la population détermine également la marge de manœuvre de la ville et son impact potentiel sur l'environnement (d'où la restriction aux quinze plus grands chefs-lieux cantonaux). Quatorze villes ont répondu au questionnaire (taux de réponse de 93%); seule Bellinzone n'a pas renvoyé le questionnaire malgré des demandes répétées. L'étude se base sur les informations fournies par les villes jusqu'à fin mai 2021. Elle ne tient donc pas compte des décisions prises entre cette date et la publication du rapport.

Le questionnaire (voir annexe) a permis d'obtenir des informations sur une stratégie communale globale en matière de réutilisation, ainsi que des renseignements sur les mesures liées à la réutilisation

- lors de manifestations sur le domaine public,
- dans la restauration extérieure (restauration à l'emporter / cafés, marchés),
- dans les établissements municipaux (restauration du personnel et baux) et
- dans le domaine de la sensibilisation (campagnes, adhésion à une organisation liée à la réutilisation).

L'accent a été mis sur les prescriptions (qui comprennent des incitations, des règlements ou des interdictions) et les offres existantes ainsi que sur les mesures qui ont déjà été mises en œuvre.

Les réponses à chaque question ont été notées de 0 à 3, le 0 représentant l'absence de données (ou la mention «je ne sais pas») et les notes les plus élevées représentant des mesures plus ambitieuses. Les différents critères sont énumérés dans le tableau 2. Lorsqu'il n'était pas possible de trancher clairement entre deux catégories, la note la plus basse a été choisie (règle dite du minimum). Dans le cas de deux villes, il a été constaté que, malgré l'existence de prescriptions, celles-ci ne répondaient pas au critère permettant d'obtenir la note 2. Dans ces cas, une note spéciale («1*») a été attribuée afin de les distinguer des cas où aucune prescription n'existe. En ce qui concerne la note globale, la condition était que deux 1* pouvaient être améliorés une fois en un 2 si cela permettait d'obtenir une meilleure note pour la ville en question. Le cas ne s'est toutefois pas présenté.

Après le retour des questionnaires, les questions 5 (sur les points de collecte et/ou les filières de valorisation pour la vaisselle et les contenants biodégradables) et 9 (sur les prescriptions relatives à la disponibilité d'eau du robinet comme boisson dans les cantines/caféterias du personnel communal) ont été exclues de l'évaluation, car les villes ont compris ces questions de manière trop hétérogène. En conséquence, les réponses étaient difficilement comparables et soulevaient trop d'ambiguïtés.

Les évaluations individuelles ont finalement été combinées en une évaluation globale sous la forme d'une note comprise entre 6 (meilleure note) et 2 (moins bonne note). La grille d'évaluation utilisée à cet effet établit des barèmes graduels en fonction du nombre de meilleures et de moins bonnes évaluations individuelles (voir tableau 3) : une ville obtient un meilleur score si elle a reçu plus souvent la note 3 et moins souvent la note 1. Le facteur décisif est donc de savoir dans combien de domaines une ville est déjà leader et dans combien de domaines elle n'a encore rien entrepris. De cette façon, la procédure est similaire au célèbre tableau des médailles

8 Les évaluations individuelles de 0, 1, 2 et 3 permettent uniquement de former un classement. Cependant, les écarts entre les rangs ne peuvent pas être interprétés de manière sensée (un 2 n'est pas deux fois meilleur qu'un 1).

Tableau 2 Critères d'évaluation des questions individuelles

| | Catégorie | «3» | «2» | «1» | «0» |
|---|---|---|---|--|------|
| 1 | Stratégie | La ville dispose d'une stratégie globale promouvant les systèmes réutilisables dans presque tous les domaines; ou une stratégie limitée à certains domaines est complétée par une action coordonnée et systématique dans les autres domaines. | La ville a une stratégie promouvant les systèmes réutilisables dans certains domaines, par exemple lors de manifestations publiques; ou la ville prend également des mesures coordonnées et systématiques dans plusieurs domaines sans stratégie explicite. | Aucune stratégie | n.a. |
| 2 | Vaisselle/gobelets lors de manifestations | Seuls les contenants réutilisables sont autorisés. | Interdiction des contenants jetables en plastique, mais autorisation des matériaux alternatifs; ou restriction de l'obligation d'utiliser des emballages réutilisables (p. ex. nombre de participants, type de restauration) | Aucune prescription ou seulement des dispositions «à bien plaisir» | n.a. |
| 3 | Bouteilles lors de manifestations | Toutes les bouteilles consignées ou en principe pas de bouteilles, uniquement des gobelets réutilisables | Restriction des prescriptions relatives aux consignes (p. ex. à certaines occasions, nombre de participants, types de bouteilles) | Aucune prescription ou seulement des dispositions «à bien plaisir» | n.a. |
| 4 | Offres | Offres supplémentaires de soutien disponibles via le site Internet (location de vaisselle ou service de conseil propre) | Offre limitée, c'est-à-dire uniquement la fourniture d'informations (p. ex. site Internet, brochure) ou uniquement la location de vaisselle ou uniquement (la référence à) un service de conseil (externe) ou soutien limité à certaines manifestations uniquement | Aucune offre | n.a. |
| 5 | Filières de valorisation | Points de collecte et filières de valorisation pour la vaisselle biodégradable pour toute la population | Points de collecte et filières de valorisation pour la vaisselle biodégradable lors de grandes manifestations | Aucune offre | n.a. |
| 6 | Restauration à l'emporter (take-away) | Seuls les contenants réutilisables sont autorisés. | Interdiction des contenants jetables en plastique, mais autorisation des matériaux alternatifs; ou restriction de l'obligation d'utiliser des emballages réutilisables (p. ex. uniquement food trucks ou autres); soutien systématique des contenants réutilisables dans le secteur de la restauration à l'emporter | Aucune prescription ou seulement des dispositions «à bien plaisir» | n.a. |

Tableau 2 Critères d'évaluation des questions individuelles

| | Catégorie | «3» | «2» | «1» | «0» |
|----|-----------------------|--|---|--|------|
| 7 | Marchés | Seuls les sacs réutilisables sont autorisés. | Interdiction des sacs jetables en plastique, mais autorisation des matériaux alternatifs; ou restriction de l'obligation d'utiliser des sacs réutilisables | Aucune prescription ou seulement des dispositions «à bien plaire» | n.a. |
| 8 | Cantines du personnel | Plats à emporter dans les cantines du personnel, etc., uniquement dans de la vaisselle réutilisable | Prescriptions concernant la vaisselle réutilisable pour les plats à emporter dans les cantines du personnel, etc., mais vaisselle jetable également disponible | Aucune prescription concernant la vaisselle réutilisable pour les plats à emporter dans les cantines du personnel, etc. | n.a. |
| 9 | Eau du robinet | Eau du robinet gratuite (sans gobelets jetables) disponible dans toutes les cantines du personnel | Eau du robinet gratuite (sans gobelets jetables) disponible dans une partie des cantines du personnel | Pas d'eau du robinet gratuite disponible ou uniquement avec des gobelets jetables | n.a. |
| 10 | Baux | Les baux stipulent que seule la vaisselle réutilisable peut être utilisée. | Les baux stipulent que (a) la vaisselle réutilisable doit être proposée mais que la vaisselle jetable est autorisée, ou que (b) le plastique à usage unique est interdit, ou (c) ils stipulent parfois des prescriptions. | Aucune prescription dans les baux | n.a. |
| 11 | Campagnes | La ville mène des actions de sensibilisation auprès de groupes cibles pour promouvoir les emballages réutilisables (p. ex. les entreprises, les employé-e-s communaux, les habitants). | La ville ne mène que des actions de sensibilisation non spécifiques (p. ex. non spécifiques à un groupe cible ou non axées sur les emballages réutilisables). | La ville ne mène pas d'actions de sensibilisation pour promouvoir les emballages réutilisables ou la prévention des déchets. | n.a. |
| 12 | Adhésion | La ville est membre d'une organisation qui promeut les emballages réutilisables lors de manifestations (p. ex. CI Manifestation Verte). | [aucune définition] | La ville n'est pas membre d'une telle organisation. | n.a. |

utilisé lors de manifestations sportives (à la différence que non seulement les «médailles d'or», c'est-à-dire les meilleures notes, mais aussi les «échecs» sont pris en compte). Contrairement aux autres grilles d'évaluation basées sur des totaux de points ou des moyennes des évaluations individuelles, la méthode critique employée respecte le niveau réel de l'échelle ordinaire⁸ des évaluations individuelles et ne nécessite pas non plus de décisions sur les facteurs de pondération ou autres, qui sont difficiles à justifier. Dans le même temps, la traduction dans le système de notation est plus significative qu'un classement purement relatif entre les villes: en effet, il est possible en principe que même la meilleure ville en termes relatifs ne soit pas assez bonne parce qu'elle ne répond pas aux critères pour obtenir une bonne note. De cette façon, il est possible de mettre en lumière les écarts par rapport à l'état idéal.

Lors de la combinaison des évaluations individuelles en une note globale, les évaluations 0, c'est-à-dire l'absence de données ou la mention «je ne sais pas», ont été traitées comme des 1.⁹ En effet, dans ce cas, aucune information n'est disponible pour déterminer clairement laquelle des trois notes possibles (1, 2 ou 3) s'applique réellement. Conformément à la règle du minimum susmentionnée, on attribue toujours la catégorie la plus basse possible, qui est dans ce cas un 1. Cette façon de procéder est également logique au regard de l'objectif de mesurer l'engagement des villes par rapport à un idéal (ici: la protection de l'environnement). Si une réponse imprécise ne permet pas de savoir exactement ce qu'il faut faire de plus pour atteindre l'idéal, il est raisonnable de supposer qu'il faut dans tous les cas en faire plus. En outre, l'attribution d'une valeur autre que 1 (voire l'exclusion totale de l'élément en question de l'évaluation globale de la ville en question) récompenserait la possibilité de déclarer son ignorance afin d'éviter une mauvaise évaluation qui est en fait exacte.

Tableau 3 Grille d'évaluation

| Note | Critère |
|------|--------------------------------------|
| 6,0 | au moins cinq 3, aucun 1 |
| 5,5 | au moins cinq 3, un 1 au maximum |
| 5,0 | au moins quatre 3, deux 1 au maximum |
| 4,5 | au moins trois 3, trois 1 au maximum |
| 4,0 | au moins deux 3, quatre 1 au maximum |
| 3,5 | au moins deux 3 |
| 3,0 | au moins un 3, au moins quatre 2 |
| 2,5 | au moins quatre 2 |
| 2,0 | moins de quatre 2 |

9 DII faut distinguer cette situation du cas, qui s'est produit une fois, où une question n'était pas applicable («n.a.») parce que la ville en question ne disposait pas de la condition préalable; dans le cas présent: cantine ou cafétéria du personnel communal. Cet élément n'est pas inclus dans l'évaluation de la ville en question.

3 Résultats

3.1 Les différentes villes en un coup d'œil



3.1.1 Bâle

La ville de Bâle obtient de très bonnes évaluations dans presque toutes les catégories. Sa stratégie globale de promotion des emballages réutilisables cible les manifestations, la restauration des employé-e-s communaux, la restauration en plein air et, plus généralement, la sensibilisation du public. Dans le cas des stands de vente dans les espaces publics (ce qui inclut les manifestations), l'utilisation d'emballages réutilisables est généralement obligatoire: seuls la vaisselle et les gobelets réutilisables sont autorisés. Cette prescription s'applique également aux manifestations privées à laquelle participent plus de 500 personnes. Pour les bouteilles de boissons, la ville de Bâle pourrait introduire des prescriptions encore plus strictes pour les manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public, de sorte que les bouteilles ne puissent être remises que contre une consigne, sans aucune exception. Sur le site Internet de la ville, les organisateurs de manifestations peuvent trouver des informations sur des lave-vaisselles écomobiles sur remorque et d'autres offres dans la région; toutefois, le site ne propose pas la location de vaisselle réutilisable.

Bâle autorise uniquement la vaisselle et les gobelets réutilisables pour la restauration à l'emporter (take-away) sur le domaine public, de même que pour les cafés si la vente ou le paiement a lieu à l'extérieur (la restauration à l'emporter sur des terrains privés n'est pas concernée). La ville est également exemplaire dans ses propres établissements: les cantines et cafétérias du personnel communal ne peuvent utiliser que de la vaisselle réutilisable pour la restauration à l'emporter, et les baux de kiosques et de restauration à l'emporter situés dans les établissements municipaux stipulent que seule de la vaisselle réutilisable peut être utilisée. Cette règle s'applique également, par exemple, aux piscines et aux écoles.

Bâle est membre de la CI Manifestation Verte et mène diverses actions de sensibilisation auprès de la population, des entreprises ou des employé-e-s pour promouvoir les solutions réutilisables. C'est pourquoi la ville obtient également un très bon score dans le domaine de la sensibilisation. Seule ombre au tableau: à Bâle (également), il n'est pas obligatoire d'utiliser des sacs réutilisables sur les marchés (hebdomadaires).

Tableau 4 Évaluations individuelles de Bâle

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 3 | 3 | 2 | 2 | 3 | 1 | 3 | 3 | 3 | 3 |



3.1.2 Berne

La ville de Berne obtient de bonnes à très bonnes évaluations dans de très nombreuses catégories. Dans le domaine des manifestations, Berne est en tête des villes interrogées: lors de manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public, il est obligatoire d'utiliser de la vaisselle ou des gobelets réutilisables, et les bouteilles de boissons ne peuvent être remises que contre une consigne. Outre le matériel d'information détaillé sur le site Internet de la ville, il existe un service communal de conseil en matière de réutilisation destiné aux organisateurs de manifestations.

À l'instar de Bâle, la ville de Berne est exemplaire dans ses propres établissements: les cantines et cafétérias du personnel communal ne peuvent utiliser que de la vaisselle réutilisable pour la restauration à l'emporter. En outre, les baux de kiosques et de restauration à l'emporter situés dans les établissements municipaux stipulent que seule la vaisselle réutilisable peut être utilisée.

Berne est membre de la CI Manifestation Verte et mène diverses actions de sensibilisation sur le thème des solutions réutilisables, par exemple auprès des employé-e-s communaux. Par conséquent, la ville obtient également un très bon score dans le domaine de la sensibilisation.

En revanche, elle n'impose aucune règle quant à l'utilisation de vaisselle ou de gobelets réutilisables pour la restauration à l'emporter ou les cafés. À Berne (également), il n'est pas obligatoire de distribuer des sacs exclusivement réutilisables sur les marchés (hebdomadaires).

Tableau 5 Évaluations individuelles de Berne

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 2 | 3 | 3 | 3 | 1 | 1 | 3 | 3 | 3 | 3 |



3.1.3 Coire

La ville de Coire fait figure de mauvais élève en matière d’emballages réutilisables. Le thème est évoqué aux organisateurs de manifestations uniquement à titre informatif, mais il n’existe à ce jour ni réglementation contraignante ni offre communale facilitant l’utilisation de vaisselle et de gobelets réutilisables lors de manifestations. Des prescriptions relatives à l’utilisation de vaisselle réutilisable lors de manifestations organisées sur le domaine public sont actuellement à l’étude. Afin de sensibiliser la population, la ville a mené des actions sur le thème des déchets et du littering, mais pas spécifiquement sur le thème des emballages réutilisables.

Dans les cantines et les cafétérias du personnel communal, mais aussi pour la restauration à l’emporter ou les cafés, ainsi que dans les baux de kiosques et de restauration à l’emporter situés dans les établissements municipaux, il n’existe pas non plus de prescriptions contraignantes à Coire en matière d’emballages réutilisables.

Tableau 6 Évaluations individuelles de Coire

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |



3.1.4 Frauenfeld

La ville de Frauenfeld fait figure de mauvais élève dans le domaine des emballages réutilisables. Pour les manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public, la ville offre la possibilité de réduire ou d'annuler les taxes afin d'encourager l'utilisation de vaisselle réutilisable. En outre, il existe à Frauenfeld une réglementation sur les emballages réutilisables pour la restauration à l'emporter et les cafés, mais son champ d'application n'est pas clair. La ville n'a pas d'autres activités à signaler sur le thème des emballages réutilisables.

Tableau 7 Évaluations individuelles de Frauenfeld

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |



3.1.5 Fribourg

La ville de Fribourg obtient de bonnes et très bonnes notes dans de nombreuses catégories. Le thème des emballages réutilisables s'inscrit dans une stratégie globale de durabilité qui aborde différents aspects du thème des emballages réutilisables. Pour les manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public, l'utilisation d'emballages réutilisables est généralement obligatoire: seuls la vaisselle et les gobelets réutilisables sont autorisés. Les boissons ne sont distribuées que dans des gobelets réutilisables consignés, et non dans des bouteilles. Le site Internet de la ville fournit des informations sur des lave-vaisselles écomobiles sur remorque et d'autres offres dans la région; toutefois, le site ne propose pas la location de vaisselle réutilisable.

En revanche, la ville de Fribourg n'impose aucune règle quant à l'utilisation de vaisselle ou de gobelets réutilisables pour la restauration à l'emporter ou les cafés. La ville pourrait également s'améliorer dans ses propres établissements: il n'existe actuellement aucune prescription en matière de réutilisation pour les cantines et les cafétérias du personnel communal, et les baux de kiosques et de restauration à l'emporter ne stipulent pas non plus l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable.

Fribourg obtient de bons résultats dans le domaine de la sensibilisation. La ville mène diverses actions de sensibilisation de la population, des entreprises et des employé-e-s, et travaille également avec les entreprises reCircle et Ecomanif, par exemple, pour promouvoir les solutions réutilisables. Cependant, Fribourg n'est pas membre de la CI Manifestation Verte.

Tableau 8 Évaluations individuelles de Fribourg

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 3 | 3 | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 |



3.1.6 Genève

Les résultats pour la ville de Genève sont mitigés. À l'instar de Neuchâtel, Genève interdit l'utilisation d'articles en plastique à usage unique pour les activités se déroulant sur le domaine public et nécessitant une autorisation, par exemple les manifestations. L'interdiction concerne les food trucks et les installations saisonnières proposant principalement des produits à emporter, mais aussi les terrasses de cafés et les restaurants. Toutefois, l'interdiction des articles en plastique à usage unique ne peut être assimilée à une obligation globale d'utiliser des emballages réutilisables. Par exemple, il n'existe pas de prescriptions pour les articles jetables fabriqués à partir d'autres matériaux (comme la vaisselle biodégradable). À Genève, il n'y a pas non plus de consigne obligatoire sur les bouteilles de boissons distribuées lors de manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public.

Toutefois, Genève est la seule des villes interrogées à imposer des prescriptions aux exploitants d'étals de marché: aucun sac en plastique ne peut être distribué, seuls les sacs en papier ou en matériau compostable ou les sacs réutilisables sont autorisés.

La ville de Genève a un potentiel d'amélioration surtout au niveau des offres ciblant les organisateurs de manifestations, mais aussi au niveau de l'information et de la sensibilisation de la population au sujet des emballages réutilisables.

Tableau 9 Évaluations individuelles de Genève

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 |



3.1.7 Lausanne

Les résultats pour la ville de Lausanne sont mitigés. En ce qui concerne les cantines du personnel, la restauration à l'emporter et les cafés, Lausanne obtient une note de très bonne à bonne: la ville n'utilise que de la vaisselle réutilisable dans ses cantines du personnel. Dans le cas des installations publiques, il existe des prescriptions en matière de réutilisation pour les kiosques et la restauration à l'emporter, stipulées dans des baux, mais leur portée n'est pas claire. Pour les autres take-aways et les cafés, les emballages réutilisables ne sont pas obligatoires, mais la ville de Lausanne soutient fortement l'initiative lausanne-restobox.ch dans ce domaine.

Tableau 10 Évaluations individuelles de Lausanne (les entrées marquées d'un * peuvent conduire à une réévaluation)

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 1 | 1* | 2 | 1 | 2 | 1* | 3 | 2 | 2 | 1 |

Dans tous les autres domaines, cependant, Lausanne n'obtient qu'un score médiocre. Dans le domaine des manifestations en particulier, Lausanne est jusqu'à présent largement dépourvue de prescriptions pour les emballages réutilisables, même s'il a été annoncé qu'elles seraient élaborées. Lausanne n'a pas non plus de stratégie globale en matière de réutilisation.



3.1.8 Lucerne

La ville de Lucerne a un bilan mitigé. Lucerne est exemplaire en ce qui concerne les prescriptions en matière d’emballages réutilisables pour les manifestations faisant l’objet d’autorisations sur le domaine public: selon les art. 19 et 20 de l’ordonnance sur l’utilisation du domaine public, seuls les contenants réutilisables sont autorisés. Tous les contenants, réutilisables et jetables, tels que le verre, le PET, les canettes et autres doivent être consignés. La restauration de rue, les buvettes et les établissements similaires œuvrant sur le domaine public (mais pas les take-aways) sont également tenus d’utiliser des contenants réutilisables (art. 9 de l’ordonnance susmentionnée).

Dans tous les autres domaines, la ville de Lucerne n’a que peu ou pas d’activités à son actif et dispose donc encore d’un grand potentiel.

Tableau 11 Évaluations individuelles de Lucerne

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 0 | 3 | 3 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 |



3.1.9 Neuchâtel

Les résultats pour la ville de Neuchâtel sont mitigés. Il est clair que Neuchâtel a reconnu la question des emballages réutilisables comme une tâche relevant de la ville et propose une offre très large en la matière: la ville coordonne diverses mesures sur le sujet, communique publiquement pour sensibiliser la population et offre certains services aux organisateurs de manifestations sur le thème des emballages réutilisables, par exemple une aide pour laver les tasses lors de petites manifestations.

Tableau 12 Évaluations individuelles de Neuchâtel

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | n.a. | 1 | 3 | 1 |

La ville de Neuchâtel a déjà pris des mesures initiales importantes en ce qui concerne des prescriptions concrètes en matière d'emballages réutilisables lors de manifestations ainsi que pour les cafés et la restauration à l'emporter: depuis le 1er mars 2020, les articles en plastique à usage unique sont interdits (comme à Genève) pour les activités se déroulant sur le domaine public et nécessitant une autorisation; cela inclut non seulement les manifestations, mais aussi les terrasses de cafés, les étals de marché et les installations saisonnières. Toutefois, l'interdiction ne s'applique pas aux baux de kiosques et de restauration à l'emporter situés dans des immeubles appartenant à la ville. En outre, comme à Genève, l'interdiction des articles en plastique à usage unique ne peut être assimilée à une obligation globale d'utiliser des emballages réutilisables. Par exemple, il n'existe pas de prescriptions pour les articles jetables fabriqués à partir d'autres matériaux (comme la vaisselle biodégradable). À Neuchâtel, il n'y a pas non plus de consigne obligatoire sur les bouteilles de boissons distribuées lors de manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public. Neuchâtel ne dispose pas de cantines ou de cafétérias du personnel, ce point n'est donc pas pris en compte dans l'évaluation.



3.1.10 Schaffhouse

La ville de Schaffhouse fait figure de très mauvais élève en matière d’emballages réutilisables. Lors de l’octroi d’une autorisation pour des manifestations sur le domaine public, des conditions relatives à l’utilisation de vaisselle et/ou de gobelets réutilisables ainsi qu’à l’utilisation de systèmes de consigne peuvent (mais ne doivent pas) être prévues. La ville n’a pas d’autres activités à signaler sur le thème des emballages réutilisables.

Tableau 13 Évaluations individuelles de Schaffhouse (les entrées marquées d’un * peuvent conduire à une réévaluation)

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 1 | 1* | 1* | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 |



3.1.11 Sion

Les résultats de Sion sont mitigés. Même si la ville n'a pas de stratégie explicite en matière de réutilisation, elle coordonne diverses mesures dans ce domaine. Un aspect positif est l'obligation de recourir à de la vaisselle réutilisable lors de manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public; cependant, il n'y a pas d'obligation de consigne correspondante pour les bouteilles de boissons.

Pour les organisateurs, la ville de Sion met à disposition du matériel d'information détaillé et un service de location de verres. Sion est membre de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) et celle-ci propose également un service de conseil spécial sur le thème des emballages réutilisables aux organisateurs de manifestations à Sion.

La cafétéria communale a recours uniquement à de la vaisselle réutilisable. Dans tous les autres domaines, la ville de Sion n'a aucune activité à signaler: il n'existe aucune exigence concernant la vaisselle réutilisable ou jetable pour la restauration à l'emporter ou les cafés, ni même dans les baux de kiosques et de restauration à l'emporter situés dans des établissements municipaux. À ce jour, Sion n'a pas non plus mené d'actions de sensibilisation au sujet des emballages réutilisables auprès de la population, des entreprises ou des employé-e-s communaux.

Tableau 14 Évaluations individuelles de Sion

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 2 | 3 | 1 | 2 | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 | 3 |



3.1.12 3.1.12 Saint-Gall

La ville de Saint-Gall obtient de bonnes évaluations dans la plupart des catégories. Une stratégie en matière de réutilisation n'existe que pour certains domaines. L'obligation de recourir aux emballages réutilisables lors de manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public est limitée aux boissons et donc aux gobelets réutilisables, ainsi qu'à l'obligation de consigner les bouteilles en PET lors de manifestations réunissant plus de 500 participants. Pour le reste de la vaisselle, comme les assiettes ou les bols, en revanche, il n'existe pas de prescriptions de réutilisation. Bien que Saint-Gall soit membre de la CI Manifestation Verte, le conseil, l'information et la sensibilisation des organisateurs de manifestations et de la population au sujet des emballages réutilisables peuvent encore être développés.

Tableau 15 Évaluations individuelles de Saint-Gall

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 3 | 1 | 2 | 3 |

La ville de Saint-Gall n'impose aucune règle quant à l'utilisation de vaisselle ou de gobelets réutilisables pour la restauration à l'emporter ou les cafés. Le bilan concernant les immeubles de la ville de Saint-Gall est mitigé: alors que les cafétérias communales ont recours uniquement à de la vaisselle réutilisable, il n'existe aucune prescription concernant l'utilisation de vaisselle réutilisable dans les baux de kiosques et de restauration à l'emporter.



3.1.13 Zoug

La ville de Zoug a un bilan plutôt médiocre en matière d’emballages réutilisables. Il existe quelques prescriptions dans le domaine des manifestations: seuls les manifestations accueillant plus de 1000 visiteurs sont tenues de recourir à de la vaisselle réutilisable. Pour les manifestations accueillant plus de 1000 visiteurs, les gobelets réutilisables sont obligatoires, et une consigne doit également être demandée. En outre, les baux de kiosques et de restauration à l’emporter situés dans les établissements municipaux contiennent parfois des prescriptions en matière de vaisselle réutilisable.

En dehors de cela, la ville de Zoug n’a toutefois pas d’autres activités à signaler sur le thème des emballages réutilisables.

Tableau 16 Évaluations individuelles de Zoug

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 |



3.1.14 Zurich

La ville de Zurich a un bilan médiocre en matière d’emballages réutilisables. Une stratégie environnementale à l’échelle de la ville est en cours d’élaboration, de même qu’une stratégie d’économie circulaire, qui inclura aussi explicitement la question des emballages réutilisables. Des mesures initiales de sensibilisation ont été menées auprès des entreprises et des organisateurs de manifestations.

Le thème est certes évoqué aux organisateurs de manifestations à titre informatif, mais il n’existe ni réglementation contraignante ni offre communale facilitant l’utilisation de vaisselle et de gobelets réutilisables lors de manifestations.

Tableau 17 Évaluations individuelles de Zurich

| Stratégie | Vaisselle/ gobelets | Bouteilles | Offres | Take-away | Marchés | Cantines du personnel | Baux | Cam- pagnes | Adhésion |
|-----------|------------------------|------------|--------|-----------|---------|-----------------------------|------|----------------|----------|
| 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 |

Dans les cantines et les cafétérias du personnel communal, mais aussi pour la restauration à l’emporter ou les cafés, ainsi que dans les baux de kiosques et de restauration à l’emporter situés dans des établissements municipaux, il n’existe pas non plus de prescriptions contraignantes à Zurich en matière d’emballages réutilisables.

3.2 REUCITY, la ville favorisant le réutilisable

À quoi ressemblerait REUCITY, une ville idéale qui recourt systématiquement aux emballages réutilisables dans sa sphère d'influence? REUCITY serait exemplaire dans cinq domaines clés, comme suit:

1. Stratégie. REUCITY, la ville favorisant le réutilisable, dispose d'une stratégie complète promouvant les emballages réutilisables dans sa sphère d'influence (c'est-à-dire lors de manifestations, via des baux pour des installations ou des établissements municipaux, la restauration, des mesures de sensibilisation, etc.). La promotion des emballages réutilisables est considérée comme une mesure de lutte contre le littering et le gaspillage des ressources et comme faisant partie intégrante d'un objectif de durabilité.

2. Manifestations sur le domaine public. Premièrement, lors de toutes les manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public de REUCITY, la nourriture et les boissons sont vendues uniquement avec de la vaisselle, des couverts et des gobelets réutilisables; il n'y a pas de vaisselle jetable, même pas en matériaux alternatifs. À titre d'exemple, on peut citer la ville de Bâle, dont l'art. 20a, al. 1 de la loi sur la protection de l'environnement prévoit: «Toute personne qui vend des boissons et de la nourriture destinées à la consommation immédiate dans les espaces publics de la ville de Bâle doit utiliser de la vaisselle réutilisable.»¹⁰ Les prescriptions supplémentaires de Bâle pour les manifestations de grande envergure se déroulant sur des terrains privés sont également particulièrement exemplaires.¹¹

Deuxièmement, REUCITY prévoit également un système de consigne lors des manifestations afin de garantir le retour de la vaisselle. Les boissons en bouteilles (PET), notamment, sont consignées. Par exemple, l'art 19, al. 2, de l'ordonnance sur l'utilisation du domaine public de la ville de Lucerne stipule ce qui suit: «Tous les contenants réutilisables et jetables tels que le verre, le PET, les canettes et autres doivent être consignés.»¹²

Troisièmement, REUCITY offre aux organisateurs, en plus d'un site Internet bien documenté et conçu clairement, des conseils et un soutien dans la mise en œuvre de ces prescriptions, et fournit également une infrastructure (par exemple, sous la forme d'un lave-vaisselle écomobile sur remorque), du moins pour les manifestations de moindre envergure. La ville de Berne, par exemple, dispose d'un service de conseil communal pour les organisateurs de manifestations, et les villes de Sion et de Neuchâtel louent des verres et des gobelets (mais pas d'autre vaisselle).

3. Restauration extérieure. Dans la ville favorisant le réutilisable de REUCITY, la restauration à l'emporter et les cafés vendent de la nourriture et des boissons uniquement dans de la vaisselle réutilisable. Dans les cafés, il n'y a pas non plus de pailles, de touilleurs et de décorations jetables pour les boissons. La ville de Bâle atteint presque entièrement cet idéal. Par exemple, les stands vendant de la nourriture et des boissons destinées à la consommation immédiate dans les espaces publics (par exemple, les food trucks, les take-aways, les buvettes, les cafés mobiles, les cafés vendant/encaissant à l'extérieur) ne peuvent utiliser que de la vaisselle réutilisable. À Lucerne également, «la restauration de rue, les buvettes et les établissements similaires œuvrant sur le domaine public [...] sont tenus d'utiliser des contenants réutilisables de type conventionnel (porcelaine, verres, couverts) ou des systèmes réutilisables spécialement développés»¹³, la restauration à l'emporter étant exemptée de cette obligation.

¹⁰ https://www.gesetzessammlung.bs.ch/app/de/texts_of_law/780.100 (Zugriff am 4. Juni 2021).

¹¹ Par exemple, l'art. 20a, al. 1 bis de la loi sur la protection de l'environnement de Bâle-Ville stipule que la vaisselle réutilisable doit également être utilisée pour la vente de boissons et de nourriture lors de manifestations publiques réunissant plus de 500 personnes et se déroulant sur des terrains privés. https://www.gesetzessammlung.bs.ch/app/de/texts_of_law/780.100 (consulté le 4 juin 2021).

¹² https://www.stadtluern.ch/_docn/2723992/sRSL_1.1.1.2_Verordnung_uber_die_Nutzung_des_offentlichen_Grundes.pdf (consulté le 4 juin 2021).

¹³ Art. 9, al. 1 de l'ordonnance sur l'utilisation du domaine public, https://www.stadtluern.ch/_docn/2723992/sRSL_1.1.1.2_Verordnung_uber_die_Nutzung_des_offentlichen_Grundes.pdf (consulté le 4 juin 2021).

Sur les marchés (hebdomadaires) de REUCITY, les fruits et légumes sont vendus uniquement dans des sacs réutilisables. Des sacs jetables sont éventuellement distribués contre paiement, il n'y a pas de sacs jetables gratuits. Même si l'offre de la ville de Genève ne correspond pas encore à l'idéal, elle constitue néanmoins un pas dans la bonne direction: à Genève, la distribution de sacs en plastique aux étals des marchés est interdite, seuls les sacs en papier, en matériau compostable ou les sacs réutilisables sont autorisés.

4. Établissements municipaux. La ville favorisant le réutilisable est également exemplaire «dans ses propres murs»: dans les cantines du personnel de REUCITY, les plats à emporter sont vendus exclusivement dans de la vaisselle réutilisable. C'est le cas à Bâle, Berne, Lausanne, Sion et Saint-Gall.

Pour les kiosques, la restauration à l'emporter, les restaurants de piscine, etc. situés dans les installations ou établissements municipaux, les baux communaux de REUCITY stipulent idéalement que la nourriture et les boissons doivent être vendues dans de la vaisselle réutilisable. À Bâle, par exemple, la vaisselle réutilisable est obligatoire dans les piscines, les cantines scolaires et les musées communaux, conformément à l'art. 20a, al. 1^{er} de la loi sur la protection de l'environnement: «De la vaisselle réutilisable doit être utilisée pour servir les boissons et la nourriture destinées à la consommation immédiate dans les bâtiments et sur les terrains appartenant au canton ou utilisés par lui. L'al. 1bis [voir note 11] s'applique par analogie aux bâtiments et terrains loués ou affermés par le canton à des particuliers.»

5. Sensibilisation. La REUCITY idéale sensibilise sa population à l'utilisation de solutions réutilisables, par exemple par des campagnes d'affichage près de take-aways, par des réductions sur les solutions réutilisables dans les take-aways, etc. À cet égard, Fribourg et Neuchâtel, notamment, mènent diverses campagnes d'information assorties de mesures de sensibilisation.

La REUCITY idéale s'engage également à déployer des efforts conjoints avec d'autres villes et est donc membre d'une organisation qui promeut les emballages réutilisables lors de manifestations. Par exemple, les villes de Bâle, Berne et Saint-Gall sont membres de la CI Manifestation Verte et Sion est membre de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), qui propose à Sion un service de conseil spécial sur le thème des emballages réutilisables pour les organisateurs de manifestations.

Tableau 18 Aperçu des évaluations par catégorie (décrit en détail dans le tableau 2) et nombre d'évaluations dans chaque catégorie. (Les entrées marquées d'un * peuvent conduire à une réévaluation; «n.a.» indique les questions non applicables.)

| Catégorie | Bâle | Berne | Choire | Frauenfeld | Fribourg | Genève | Lausanne | Lucerne | Neuchâtel | Schaffhouse | Sion | Saint Gall | Zoug | Zurich |
|-------------------------------|------|-------|--------|------------|----------|--------|----------|---------|-----------|-------------|------|------------|------|--------|
| Stratégie | 3 | 2 | 2 | 1 | 3 | 2 | 1 | 0 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 2 |
| Vaisselle/ gobelets | 3 | 3 | 1 | 2 | 3 | 2 | 1* | 3 | 2 | 1* | 3 | 2 | 2 | 1 |
| Bouteilles | 2 | 3 | 1 | 1 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 1* | 1 | 2 | 2 | 1 |
| Offres | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 |
| Take-away | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Marchés | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1* | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Cantines du personnel | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 0 | 3 | 0 | n.a. | 1 | 3 | 3 | 1 | 1 |
| Baux | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| Campagnes | 3 | 3 | 2 | 1 | 3 | 1 | 2 | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| Adhésion | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | 1 | 1 |
| Nombre de «3» | 7 | 7 | 0 | 0 | 4 | 0 | 1 | 2 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0 |
| Nombre de «2» | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 5 | 4 | 2 | 4 | 0 | 2 | 5 | 3 | 2 |
| Nombre de «1» ou de «0» | 1 | 2 | 8 | 8 | 5 | 5 | 5 | 6 | 4 | 10 | 5 | 3 | 7 | 8 |
| Nombre de «n.a.» | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

3.3 Classement des villes

Le tableau 18 donne une vue d'ensemble des évaluations individuelles. Sur la base de la grille d'évaluation décrite au paragraphe 2, on obtient le classement des villes en fonction des notes, classement présenté dans le tableau 19.

Tableau 19 Classement des villes favorisant le réutilisable

| Rang | Ville | Note |
|------|-------------|------|
| 1 | Bâle | 5,5 |
| 2 | Berne | 5,0 |
| 3 | Fribourg | 4,0 |
| 3 | Saint-Gall | 4,0 |
| 5 | Lucerne | 3,5 |
| 5 | Sion | 3,5 |
| 7 | Lausanne | 3,0 |
| 7 | Neuchâtel | 3,0 |
| 9 | Genève | 2,5 |
| 10 | Zoug | 2,0 |
| 10 | Coire | 2,0 |
| 10 | Frauenfeld | 2,0 |
| 10 | Zurich | 2,0 |
| 10 | Schaffhouse | 2,0 |

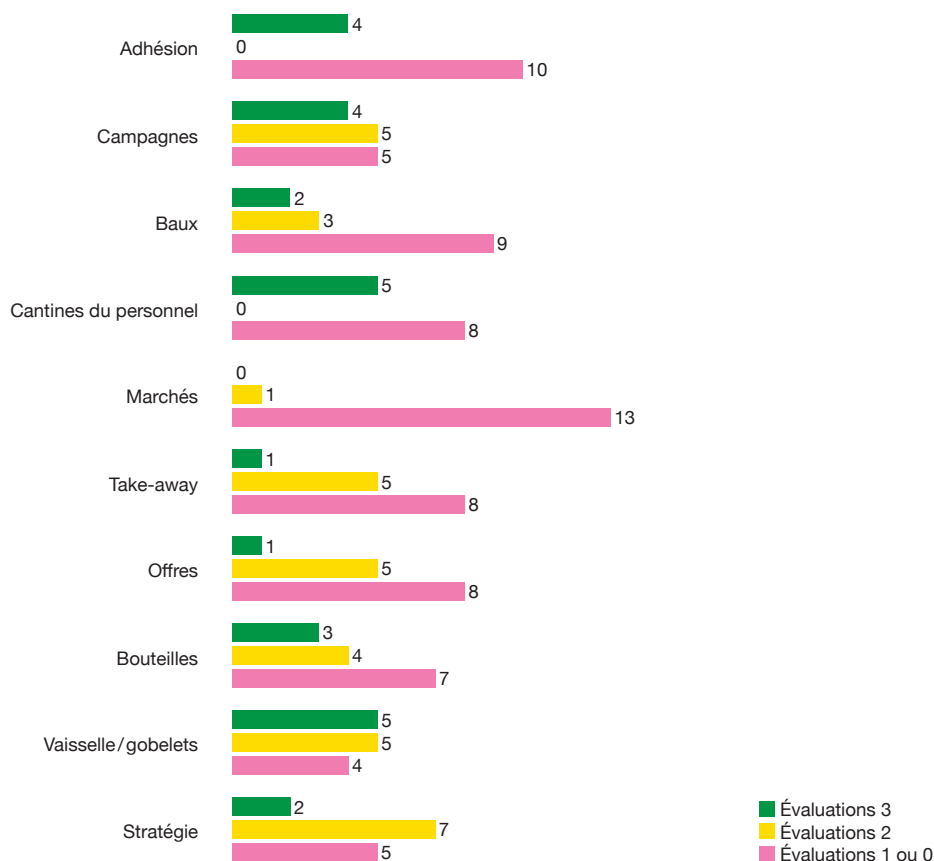
4 Analyse

Aucune des villes interrogées ne peut encore prétendre au titre de REUCITY idéale. Bâle et Berne, toutefois, se rapprochent de l'idéal: elles sont déjà leaders dans de nombreux domaines et occupent les deux premières places parmi les villes interrogées. Elles montrent qu'il est possible de procéder de manière très différente que les villes figurant dans le bas du classement: Coire, Frauenfeld, Schaffhouse, Zoug et Zurich n'ont jusqu'à présent fait pratiquement aucun effort significatif pour mettre en place des solutions réutilisables dans leurs domaines de responsabilité. Certaines villes du milieu du classement ont un besoin évident de rattrapage en ce qui concerne les manifestations sur le domaine public, la restauration extérieure et/ou la sensibilisation. Fribourg et Saint-Gall sont déjà sur la bonne voie, même s'il reste encore du chemin à parcourir avant d'atteindre le groupe de tête.

Les places dans le classement des villes favorisant le réutilisable présentent une dispersion régionale représentative de toute la diversité de la Suisse et ne sont pas liées de manière évidente au nombre d'habitants: les deux plus grandes villes interrogées, Genève et Zurich, affichent des résultats médiocres, tandis que Bâle et Berne sont en tête. Lausanne est comparable à Berne en termes de population, mais sa note est inférieure de deux points à celle de Berne. La petite ville de Fribourg (ainsi que Saint-Gall qui est deux fois plus grande) arrive en troisième position. La taille de la ville n'est donc ni un avantage ni un désavantage. La bonne nouvelle est que chaque ville peut utiliser la marge de manœuvre dont elle dispose, quelle que soit sa population.

Si l'on compare le résultat global d'une ville avec ses évaluations dans les différentes catégories, une tendance se dessine: lorsqu'une ville établit des prescriptions concernant la vaisselle et les gobelets réutilisables lors de manifestations, offre aux organisateurs un soutien de poids ou est elle-même membre d'une organisation qui promeut les systèmes réutilisables lors de manifestations, cela tend à aller de pair avec une meilleure note globale.

Illustration 1 Nombre d'évaluations 3, 2, 1/0 dans chaque catégorie (décrit en détail dans le tableau 2)



Si l'on compare les différentes catégories pour toutes les villes (cf. illustration 1), il est frappant de constater que les villes suisses ont beaucoup de retard à rattraper dans quatre domaines en particulier:

1. au niveau des prescriptions concernant les sacs réutilisables sur les marchés (hebdomadaires),
2. au niveau des adhésions à des organisations qui promeuvent les emballages réutilisables lors de manifestations,
3. au niveau des baux dans des établissements municipaux, et
4. au niveau des prescriptions relatives à la restauration à l'emporter dans les cantines du personnel communal.

Dans chaque cas, seules quelques villes obtiennent une bonne (2) ou très bonne (3) évaluation. Les efforts des villes sont comparativement meilleurs en ce qui concerne les campagnes d'information et de sensibilisation, les stratégies sur le thème des emballages réutilisables et les prescriptions en matière de vaisselle et de gobelets réutilisables lors des manifestations. Dans les autres domaines (bouteilles consignées, restauration extérieure et offres pour les organisateurs de manifestations), les villes se distinguent davantage les unes des autres.

6. Annexe

Questionnaire (modèle)

- 1. Stratégie :** Y a-t-il une stratégie communale de réduction de la vaisselle et autres produits à usage unique p. ex. pour promouvoir la vaisselle, les emballages et les contenants réutilisables ?
[Non/oui. Si oui, pouvez-vous résumer en quelques phrases et y ajouter les documents et/ou liens afférents ?]
- 2. Manifestations sur le domaine public (a) :** Y a-t-il des prescriptions concernant la vaisselle et les gobelets à usage unique ou réutilisables lors de manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public ?
[Non/oui. Si oui, pouvez-vous résumer en quelques phrases et y ajouter les documents et/ou liens afférents ?]
- 3. Manifestations sur le domaine public (b) :** Y a-t-il des prescriptions concernant la remise de bouteilles contre une consigne lors de manifestations faisant l'objet d'autorisations sur le domaine public ?
[Non/oui. Si oui, pouvez-vous résumer en quelques phrases et y ajouter les documents et/ou liens afférents ?]
- 4. Manifestations sur le domaine public (c) :** Y a-t-il des offres pour la promotion de systèmes réutilisables pour les manifestations sur le domaine public (p. ex. lave-vaisselles écomobiles sur remorque, conseils, etc.) ?
[Non/oui. Si oui, merci d'en dresser la liste.]
- 5. Manifestations sur le domaine public (d) :** Y a-t-il des points de collecte et/ou des filières de valorisation pour la vaisselle et les contenants biodégradables ?
[Non/oui. Si oui, merci d'en décrire le fonctionnement.]
- 6. Take-Aways / cafés mobiles :** Y a-t-il des prescriptions concernant la vaisselle et les gobelets à usage unique ou réutilisables pour la restauration à l'emporter (take-away) et/ou dans les cafés ?
[Non/oui. Si oui, pouvez-vous résumer en quelques phrases et y ajouter les documents et/ou liens afférents ?]
- 7. Marchés hebdomadaires et/ou périodiques :** Y a-t-il des prescriptions concernant la remise de sacs à usage unique ou réutilisables par les marchands ?
[Non/oui. Si oui, pouvez-vous résumer en quelques phrases et y ajouter les documents et/ou liens afférents ?]
- 8. Restauration du personnel communal (a) :** Y a-t-il des prescriptions concernant la vaisselle et les gobelets jetables ou réutilisables pour la restauration à l'emporter (take-away) dans la cafétéria / cantine du personnel ?
[Non/oui. Si oui, pouvez-vous résumer en quelques phrases et y ajouter les documents et/ou liens afférents ?]
- 9. Restauration du personnel communal (b) :** Y a-t-il des prescriptions concernant la disponibilité d'eau du robinet comme boisson dans les cafétérias / cantines du personnel communal ?
[Non/oui. Si oui, pouvez-vous résumer en quelques phrases et y ajouter les documents et/ou liens afférents ?]

10. Baux: Y a-t-il des prescriptions concernant la vaisselle jetable ou réutilisable dans les baux de kiosques et de restauration à l'emporter (take-away) qui se situent dans les établissements municipaux ?

[Non/oui. Si oui, pouvez-vous résumer en quelques phrases et y ajouter les documents et/ou liens afférents ?]

11. Mesures de sensibilisation (a) : La commune effectue-t-elle des campagnes de sensibilisation concernant les solutions réutilisables auprès de la population, des entreprises et/ou des employé-e-s ?

[Non/oui. Si oui, pouvez-vous résumer en quelques phrases et y ajouter les documents et/ou liens afférents ?]

12. Mesures de sensibilisation (b) : La commune est-elle membre d'une organisation qui promeut la réutilisation lors de manifestations ?

Non/oui. Si oui, laquelle ?

13. Remarques : Ce que vous avez encore envie de nous dire